



délibération n° C2022-060
du comité syndical
Séance du 16 décembre 2022
Enveloppe financière pour les comités
territoriaux de 2023

Nombre de délégués en exercice	: 69
Nombre de délégués présents	: 43
Nombre de pouvoirs	: 9
Nombre de votants	: 52

Le seize décembre deux mille vingt-deux, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le neuf décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Yves ROBIN (Porspoder), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda), **Secteur du CAP SIZUN :** René SOUBEN (Mahalon), Patrick TANGUY (Le Juc'h), **Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (Le Faou), **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Christophe BELE (Kernouës), Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay), Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau), **Secteur de MORLAIX :** François HAMON (Saint-Martin-des-Champs), Alban LE ROUX (Carantec), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner), **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Michel BUREL (Plovan), Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Christian LOUSSOUARN (Combrit), **Secteur de QUIMPER :** Laure CARAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), André LAUDEN (Plonéis), **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Névez), Alain PELIZZA (Saint-Yvi), Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc), Marie-José TOULLEC (Bannalec), **Collège des EPCI :** Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Gilbert MIOSSEC (Communauté de Communes du Pays de Landivisiau)

Excusés : Rémy LE COZ (Plouhinec), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Philippe BRUN (Crozon), Gildas FOREST (Brélès), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Yves FORMENTIN-MORY (Quimper), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal LE GOFF (Plogonec), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Gérard DANIELOU (Haut Léon Communauté)

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY.

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Enveloppe financière pour les comités territoriaux de 2023

Délibération N° C2022-060

Sur proposition du Président, Jacques MONFORT présente au Comité les crédits consommés en 2022 par les comités territoriaux (CT). L'autofinancement possible en 2022, composé de la recette de la TCCFE déduction faite du remboursement de l'annuité de la dette, s'élève à 12 997 200 €. Les crédits consommés par les CT totalisent 9 286 462 €. Le delta disponible au 1^{er} décembre 2022 est donc de 3 710 738 €.

Il est proposé de réinjecter en report sur 2023 l'autofinancement 2022 non consommé.

Ainsi, pour 2023, à ce jour, le total de l'autofinancement s'élève à 13 669 277 € dont 9 958 539 € propre à 2023 en prévisionnel.

Le prévisionnel de la TCCFE est réduit de 15% par prudence compte tenu de la crise énergétique de cet hiver.

L'autofinancement de 2022 continuera à évoluer au fur et à mesure du solde des engagements. Le report est donc glissant sur 2023.

Un tableau récapitulatif des crédits ouverts et des consommations par comités territoriaux et par années est remis aux membres. Trois comités territoriaux sont en dépassement d'autorisation. Il est proposé d'autoriser les dépassements à tous les comités territoriaux sous condition d'un retour à l'équilibre pour la fin du mandat en 2026.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

Le comité après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le mécanisme de l'enveloppe financière des comités territoriaux tel que décrit ci-dessus.

Le 23 mars 2023

Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF



Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance

